

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 juillet 2014

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

**2014 DDEEES 1064** Subventions et convention avec divers organismes pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à divers organismes pour l'organisation de manifestation de diffusion de la culture scientifique,

Vu le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Science et Télévision.

Article 2 :

Une subvention est attribuée aux organismes suivants :

- 50.000 euros à l'Association Science et Télévision (n° Simpa : 38881) ;
- 15.000 euros à l'Association française d'Astronomie (n° Simpa : 40881) ;
- 5.000 euros à la fondation Paris Sciences et Lettres.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014.